

L'an deux mille vingt-trois et le Sept Décembre à 20 Heures 30, dans la salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de SENDETS, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence d' Eric VIGNEAU, Maire.
La convocation était du 28 Novembre 2023.

PRESENTS : ANTONUTTI Véronique, LEY Céline, LACAMPAGNE Jean-François, LE MOIGNE André, MARQUET Sophie, MAUPAS Patrick, SARRAZIN Paulette, MEYNIÉ Hélène, PERAUDEAU Christian,

EXCUSES : POUBLAN Patrice,

Secrétaire de séance : Mme Paulette SARRAZIN

Les Membres présent à la séance du 26 Septembre 2023 approuve le compte rendu de cette dernière réunion.

-001- FIN D' ANNEE :

VŒUX

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal décide d'organiser les vœux à la population comme habituellement. La cérémonie est programmée le Vendredi 05 Janvier 2024 à 19 Heures à la salle communale. Il sera proposé des canapés, des lunchs salés et sucrés, des plateaux de charcuteries et des galettes des rois, avec comme boissons du vin rouge et blanc et des jus de fruits.

CHOIX ENTRE REPAS OU COLIS :

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal des devis pour l'organisation d'un repas à destination des aînés de la commune et pour la fourniture d'un colis gourmand aux habitants. Le Budget communal ne peut supporter les deux dépenses. Il est décidé, à la majorité, d'offrir un colis gourmand à tous les habitants sans critère d'âge. Les Conseillers municipaux seront chargés de la distribution sur leur secteur.

-002 – MODIFICATION BUDGET n° 2-2023 :

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient, par rapport à la fin de l'exercice comptable, de faire le point sur les prévisions budgétaires et d'apporter si nécessaire des modifications au budget communal.

En section de Fonctionnement, il convient d'inscrire le Fonds de Péréquation Communal et Intercommunal et les Dotations du Département qui viennent de nous être notifiées à savoir la Taxe Additionnelle au Droits de Mutation et du Fonds Départemental de la Taxe Professionnelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de modifier le budget 2023 comme suit :

SECTION de FONCTIONNEMENT

RECETTES :

R 73 Impôts et Taxes :

Cpte 73223 : Fds Péréquation Intercommunal et Communal : + 6 066.00

Cpte 7381 : Taxe Additionnelle aux droits de mutation : + 39 361.00

R 74 : Dotations et Participations

Cpte 74832 : Attribution du Fds Dép Taxe Prof : + 10 737.00

TOTAL : + 56 664.00

DEPENSES :

D 011 Charges à caractère Général :

Cpte 615221 : Entretien de Bâtiments Publics :	+ 52 664.00
Cpte 6156 : Maintenance :	+ 1 000.00
Cpte 6288 : Autres Services :	<u>+ 3 000.00</u>
TOTAL :	+ 56 664.00

003 – CONVENTION ACTES URBANISME :

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que par délibération en date du 15 Avril 2013, la commune de SENDETS avait décidé de dématérialiser la transmission des actes avec la Préfecture de la Gironde, une convention signée en date du 07 Mai 2013, précisait le détail des actes transmis dans son article 3-2-3, à savoir « Tous les actes sauf les marchés publics et les actes ADS ».

Monsieur Le Maire fait part des difficultés rencontrées par les services communaux pour la Transmission des actes ADS sous format papier et des délais à respecter et propose au Conseil Municipal de prendre un avenant à la Convention initiale pour dématérialiser l'ensemble des actes afin d'éviter les problèmes de perte des documents et de respecter des délais. Il donne lecture du projet d'avenant annexé à la présente délibération.

Après avoir pris connaissance de ces éléments et délibéré, le Conseil Municipal, après vote à l'unanimité, DECIDE :

- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer l'avenant à la Convention pour modifier l'article 3-2-3 : Type d'actes télétransmis en mentionnant au niveau de la Catégorie des actes : « Tous les actes », avec effet au 1^{er} Janvier 2024 et toutes les pièces liées à cette décision.

004 – COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Monsieur Le Maire donne le compte rendu de la dernière réunion communautaire en date du 29 Novembre 2023.

PERSONNEL :

Plusieurs délibérations ont été prises par rapport à la gestion du personnel avec la création de postes la modification du tableau des emplois et des effectifs, un nouvel organigramme des services a été validé.

BAZAD'ECO :

Deux entreprises ont bénéficié des subventions dans le cadre de BAZAD ECO.

FINANCES :

Des délibérations modificatives ont été votées pour le Budget Principal et les budgets annexes afin de prévoir la fin de l'exercice comptable.

Monsieur Le Maire communique les derniers éléments donnés en conférence des Maires et dans les diverses réunions pour les autres dossiers communautaires en instance.

ABATTOIRS DE BAZAS :

A l'heure actuelle, la situation de l'abattoir est toujours en péril, il a été placé en Redressement Judiciaire, il faut espérer un nouvel élan ce qui n'est pas totalement exclu par le nouveau gestionnaire.

SALLE DE DECOUPE :

Elle a été placée en liquidation judiciaire avec tout ce que cela entraîne pour le personnel et pour les usagers. Ces derniers peuvent s'orienter vers une entreprise privée qui est basée sur Grignols qui peut leur fournir la prestation.

RESTAURANT DU LAC DE LA PRADE :

D'après les derniers éléments fournis, le gérant ne répond pas aux engagements pris lors de la signature du bail. L'amplitude et les jours d'ouverture ne sont pas respectés, notamment pendant les fins de semaines.

Le gérant, pour sa part, demande des travaux pour agrandir la chambre froide et du matériel, une rencontre doit être organisée pour débattre de tous ces points.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL :

L'enquête publique a été réalisée, plusieurs personnes sont venues à la permanence d'un des Commissaires à la Mairie de SENDETS.

Madame BARBOT, Vice-Présidente, a informé Monsieur Le Maire que suite au rapport des Commissaires Enquêteurs, certaines observations ont fait l'objet d'une réponse de la CDC, les communes n'ont pas été associées pour toutes les observations sauf pour certains dossiers notamment les STECAL en mauvaise posture, la commune n'a pas été concernée à ce niveau. Mme BARBOT espère une clôture de la procédure fin Mars 2024.

Aménagement Terrain privé de Motocross :

Lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, il avait été question d'une demande de création d'un terrain de motocross privé, avec requête pour intégrer ce projet dans le Zonage du PLUI. Monsieur Le Maire précise que ce dossier n'a pas été évoqué lors des échanges avec la CDC par rapport aux différentes observations. Par contre, l'aménagement a été réalisé sans demande préalable et les riverains se plaignent de nuisances sonores. Un habitant du hameau de « La Hargue » a été voir le propriétaire du terrain, ce dernier lui a répondu « être en conformité ». Si les nuisances persistent, des mesures devront être prises par la Mairie.

Extension Secteur Activité :

Le Gérant de l'entreprise de récupération de pièces automobiles devait également entreprendre une démarche pendant l'enquête publique pour une extension du secteur d'activité, Monsieur Le Maire informe qu'il n'a aucun retour sur ce dossier.

COMMISSION VOIRIE COMMUNAUTAIRE :

Jean-François LACAMPAGNE donne le compte rendu de la dernière réunion de la commission qui s'est tenue le 05 Octobre 2023 à ST-COME.

Le Bilan de l'année 2023 a été donné, le montant des travaux d'investissement est de 270608 € TTC la commune de SENDETS est dans la liste des communes qui vont bénéficier de travaux de curage de fossés.

Pour 2024, il est espéré une enveloppe plus importante tant en fonctionnement que pour l'Investissement.

Une réflexion sur l'avenir de la voirie communautaire a été lancée, deux options ont été évoquées :

- restituer certaines voies aux communes
- demander une participation financière aux communes plus importante dans le cadre des Charges Transférées.

Monsieur Le Maire intervient pour informer le Conseil Municipal que deux arbres sont tombés suite aux derniers coups de vent sur des voies communales. Le service d'astreinte de la CDC a été très performant. Il a d'ailleurs fait part de sa satisfaction aux responsables.

005 – LES SYNDICATS :

SIVOS DE BAZAS :

Monsieur Le Maire donne lecture d'un courrier des services préfectoraux en date du 18 Octobre 2023 relatif à la dissolution du SIVOS de BAZAS.

Il en ressort que deux éléments sont à prendre en considération à savoir l'avenir de l'Agent, si ce dernier ne trouve pas de poste il sera mis à disposition du Centre de Gestion mais les communes membres devront participer aux frais engendrés. L'autre point est le devenir des archives du Syndicat qui devront être prises en charge par une des communes membres.

Au niveau de la date de la dissolution elle ne pourra intervenir avant l'arrêt des comptes de l'année 2023.

SICTOM :

Jean-François LACAMPAGNE donne le compte rendu des dernières réunions

La première en date du 28 Septembre 2023 était consacrée à la gestion de la collecte des déchets, on s'oriente vers une collecte mode « porte à porte ».

Les points d'apports volontaires pour le tri des matières recyclables fonctionnent bien. Toutes les déchetteries ont été équipées pour récupérer le matériel de peinture et les textiles. Toutes les communes du territoire ont des personnes qui sont formées à l'utilisation d'un broyeur et 62 % des écoles ont un composteur.

Le contexte financier est ultra-tendu avec des tarifs de traitement qui ne cessent d'augmenter pour toutes les catégories.

Le débat d'orientation budgétaire pour 2024 était à l'ordre du jour de la deuxième réunion en date du 22 novembre.

Devant les hausses tarifaires concernant le traitement et la collecte soit sur toute la filière, il a été décidé d'augmenter la redevance de 6.9 %. Pour exemple un foyer comprenant 2 personnes qui payait 223.40 € va passer à 238.81 €.

Par rapport à la demande du SICTOM concernant la future organisation des collectes sur la commune, le Conseil Municipal demande la venue d'une personne du SICTOM pour expliquer et présenter les différentes possibilités offertes.

SIVOS DE GRIGNOLS :

André LE MOIGNE donne le compte rendu de la réunion qui s'est tenue ce jour

Des délibérations d'ordre comptable ont été prises concernant :

- Le passage à la nomenclature M57 au 1^{er} Janvier 2024
- Le montant du bouclier fiscal énergétique à rembourser pour 4 283.00 €.
- Un mouvement de crédits pour alimenter les dépenses de personnel

Il donne également le Compte rendu du conseil d'Ecole du mois de Novembre.

Les élèves participent à une opération « tricot » avec les pensionnaires de la maison de retraite. Un des projets école est de semer du blé dans la cour, le récolter, le transformer et faire cuire le pain dans le four de la commune.

SYNDICAT DES EAUX DE GRIGNOLS :

André LE MOIGNE donne le compte rendu de la réunion du 11 Octobre 2023.

Il communique dans le détail les éléments du rapport annuel 2022 du Président qui a été adopté par le comité syndical.

Il donne ensuite les tarifs appliqués en 2023 avec un exemple pour l'eau (AEP) pour une consommation annuelle de 120 m³ le montant est de 462.48 €.

Il présente ensuite la partie SPANC (Assainissement Non Collectif), avec les tarifs qui sont appliqués :

- Pour les installations neuves ou réhabilitées
 - Conception : 75.00 €
 - Exécution : 120.00 €
- Contrôle des installations lors des ventes : 111.04 €

Une remarque sera adressée à SUEZ par rapport au respect des délais de contrôle des installations existantes, la norme étant de quatre ans.

ECOLE D'AILLAS :

Sophie MARQUET expose que ni Patrice POUBLAN ni elle-même n'ont pu participer au dernier conseil d'Ecole, pour l'heure elle n'a pas reçu le compte rendu.

Elle informe le Conseil qu'elle a représenté la commune à l'assemblée générale de l'Association des Parents d'Elèves, le bilan financier a été donné avec le montant des subventions communales, il a été relevé l'absence des parents à cette assemblée, l'équipe en place repart pour la nouvelle année scolaire.

-006- QUESTIONS DIVERSES :

TRAVAUX BATIMENTS :

Christian PERAUDEAU demande si le charpentier a fait passer les devis pour le nettoyage des toitures de la Mairie et du Logement l'Ancien Presbytère. Monsieur Le Maire répond dans la négative mais précise que l'artisan a été relancé mais il est débordé.

Par rapport aux artisans, Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que l'électricien Jean-Pierre GOURGUES, cesse ses activités, il l'a appris suite à son appel pour la mise en place des décorations festives. Le Conseil Municipal, après en avoir discuté, propose à Monsieur Le Maire de contacter M. GALISSAIRE électricien sur SIGALENS, pour voir s'il veut et s'il a le temps pour intervenir sur nos bâtiments communaux.

DEPIGEONNAGE EGLISE :

Christian PERAUDEAU parle du bilan du dépiageonnage sur l'Eglise et précise que seulement 48 cadavres ont été récupérés, le compte rendu estime à 74 le nombre de pigeons euthanasiés. Il souligne que lorsque cette opération était menée par les chasseurs le résultat était de l'ordre de 80 pigeons abattus. L'entreprise sera recontactée par la Mairie pour demander une suite à cette intervention.

PETIT JOURNAL :

Céline LEY informe le Conseil Municipal que l'équipe de rédaction s'interroge sur l'avenir de cette publication, il leur semble que la version actuelle doit être modifiée soit avec une formule plus courte et plus concrète soit abandonner la formule papier.

Des renseignements pour l'adhésion à l'application « Panneau Pocket » vont être demandés.

AUTRES SUJETS :

Monsieur Le Maire donne des indications par rapport à une tentative de cambriolage récente sur la commune ; le trafic de stupéfiants avec des points d'échanges dans le bourg semble se poursuivre, des nouvelles informations seront transmises à la Gendarmerie.

Monsieur Le Maire fait part de l'invitation des élus à la Foire aux Chapons.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 Heures 40.